

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-549/SG/CG relatif à l'immatriculation des véhicules automobiles et à leurs plaques d'inscriptions (rectificatif)

n° 70-549/SG/CG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
14 mai 1970

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art 5

1er alinea. Lire : «Le numéro d'immatriculation de la série spéciale aux véhicules administratifs se compose d'un groupement de symboles formé successivement d'un nombre de quatre chiffres au plus suivi d'une lettre. »